

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02176 Numéro SIREN : 839 870 722 Nom ou dénomination : AB JOLIE COUPE
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2020 sous le numéro de dépôt 12480



Le : 24 SEP. 2019
Numéro: 12480

AB JOLIE COUPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 Euros

Siège social :

38/40 rue Paul Doumer
91150 Etampes

839 870 722 R.C.S Evry

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019

Résolution n°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir un bénéfice de 0.27 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat en totalité, en report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le gérant

ce Certificat conforme à l'original



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2019

N° 11084* 20

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/03/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AB JOLIE COUPE 38-40 RUE PAUL DOUMER 91150 ETAMPES			
SIRET 8 3 9 8 7 0 7 2 2 0 0 0 1 5		Mél :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON

Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AH3C 16 RUE DU COMMERCE 91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRY			
Tél :		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : 13/05/19 Lieu : ETAMPES	
		Gérant	
		Qualité et nom du signataire : BOUSSOUF Abdelouahab	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
BOUSSOUF BOUSSOUF Abdelouahab 3 rue Montesquieu 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	50						
BOUSSOUF BOUSSOUF Boualem 1 Place Robert dubois 45200 MONTARGIS Associé	50						

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise AB JOLIE COUPE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 38-40 RUE PAUL DOUMER										91150 ETAMPES	
SIRET 8 3 9 8 7 0 7 2 2 0 0 0 1 5											
Durée de l'exercice en nombre de mois * 10										Durée de l'exercice précédent* 1	
										Exercice N clos le 31/12/2018	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilitisations corporelles*		028		030						
	Immobilitisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044		048						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres* (3)	072	4 032	074		4 032				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	1 155	086		1 155				
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Total II		096	5 187	098		5 187				
	Total général (I + II)		110	5 187	112		5 187				
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	4 000	
	Ecart de réévaluation								124		
	Réserve légale								126		
	Réserves réglementées *								130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132		
	Report à nouveau								134		
	Résultat de l'exercice								136	0	
	Provisions réglementées								140		
Total I								142	4 000		
Provisions pour risques et charges Total II								154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	192	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 559)								172	994	
	Produits constatés d'avance								174		
	Total III								176	1 186	
Total général (I + II + III)								180	5 187		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB JOLIE COUPE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	{	biens	{	209	
					215	
			services *		217	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218	7 106
	Production immobilisée*				222	
	Subventions d'exploitation reçues				224	
Autres produits				226		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				230		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				232	7 106
	Variation de stocks (marchandises)*				234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				238	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				240	8 826
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				242	
	Rémunérations du personnel*				244	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				250	
	Dotations aux amortissements*				252	
	Dotations aux provisions				254	
	Autres charges {		256			
	Total des charges d'exploitation (II)				262	8 826
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				264	-1 720	
Produits financiers (III) 280				270		
Charges financières (V)				280		
Produits exceptionnels (IV)				294	1 720	
Charges exceptionnelles (VI) {		300				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				347		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				348	0	
B- RÉSULTAT FISCAL				306		
Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2				310	0	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				312	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				316	
	Provisions non déductibles*				318	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				322	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247				324	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248				330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies et octies A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quinquies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies) 990			
	ZFA (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992					
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit 346				350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 352	Déficit col. 2		354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement) 356					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 370	Déficit col.2 0		372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.